

28 fév 2014 -19:29

Appartient à Conseil des ministres du 28 février 2014

Adaptation du bonus à l'emploi pour certains sportifs rémunérés

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck et la ministre des Affaires sociales Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui supprime le bonus à l'emploi pour certains sportifs rémunérés.

Le projet vise à supprimer l'octroi du bonus à l'emploi pour certains sportifs rémunérés. Les cotisations de sécurité sociale pour les sportifs sont calculées sur la base d'un montant mensuel forfaitaire. Lorsque leurs rémunérations sont plus élevées, ces sportifs n'ont plus droit au bonus à l'emploi. L'objectif est de corriger une irrégularité.

Ce projet d'arrêté royal est lié à l'accord conclu dans la commission paritaire compétente.

Le projet est soumis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal pris en exécution de l'article 2, § 2, cinquième alinéa de la loi du 20 décembre 1999 visant à octroyer un bonus à l'emploi sous la forme d'une réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale aux travailleurs salariés ayant un bas salaire et à certains travailleurs qui ont été victimes d'une restructuration, et modifiant l'arrêté royal du 17 janvier 2000 pris en exécution de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1999 visant à octroyer un bonus à l'emploi sous la forme d'une réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale aux travailleurs salariés ayant un bas salaire et à certains travailleurs qui ont été victimes d'une restructuration

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Monica De Coninck, ministre de l'Emploi
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 11
<http://www.emploi.belgique.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>